

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 Décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS  
Le : 20/12/2022  
Et  
Publication du : 20/12/2022

L'an Deux mil vingt-deux, le treize Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

**Excusés avec procuration :** Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

**Excusés :** Mme DOUCET Denise, M. MAHÉ Bernard

**A été nommée secrétaire :** Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

### 2022-103 - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE GESTION (CTG) – CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

La Convention Territoriale Globale est une démarche contractuelle qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action couvertes par la CTG sont :

- Petite enfance ;
- Enfance
- Jeunesse ;
- Soutien à la Parentalité ;
- Logement et cadre de vie des familles ;
- Solidarité et animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Elle comprend également les modalités d'accompagnement financière des communes sur les domaines concernés.

Après 1 an de travail entre les services de la Caf et les différents services des 15 communes et de l'Agglomération montargoise la convention territoriale globale est finalisée.  
Celle-ci doit désormais être approuvée par toutes les collectivités.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Après avis de la commission Enfance du 17 novembre 2022,

**Le Conseil Municipal décide :**

- 1 – Approuver la convention territoriale globale,
- 2 – Déléguer madame le Maire pour signer la dite-convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/12/2022

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Catherine ADRIEN-CAMUS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr